

CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES
D'EDENRED en FRANCE
(octobre 2014)

Edenred en France s'implique dans les bonnes pratiques de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et a pour ambition d'associer l'ensemble de ses fournisseurs et prestataires [« Fournisseur(s) »] dans sa démarche. L'objectif de la présente charte est d'exprimer les attentes d'Edenred en France vis à vis de ses Fournisseur(s) en terme de RSE.

Droits de l'homme

Le Fournisseur doit soutenir et respecter la protection des droits de l'Homme contre :

- Toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- Le recours au travail des enfants ;
- La discrimination en termes d'emploi ou de travail.

Dans le respect des conventions fondamentales de l'OIT (notamment les conventions n°29, n°100, n°105, n°138 et n°182).

Bonnes Pratiques en terme d'emploi

Le Fournisseur s'engage à mener ses activités conformément aux bonnes pratiques du pays dans lequel ses activités sont exécutées en termes d'emploi, d'hygiène, de sécurité et de gestion de l'environnement sur le lieu de travail.

Ainsi, le Fournisseur s'engage à :

- respecter le droit du travail applicable, concernant notamment la durée maximale du travail journalier, les barèmes de salaire, l'âge minimum, la vie privée, et autres conditions équitables de travail.
- respecter les normes de sécurité en vigueur, notamment les exigences imposées par l'état, les exigences de sécurité spécifiques au fonctionnement et aux installations, et les obligations contractuelles.
- à identifier tout impact sur la santé publique de ses activités et de l'utilisation de ses produits et services, et mettre en place les mesures pertinentes pour les minimiser.
- être à jour de ses obligations déclaratives exigées par les organismes de protection sociale et l'administration fiscale dont le Fournisseur relève et acquitter les impôts et cotisations exigibles dans ce cadre.

Avantages aux Salariés
Motivation & Récompenses
Gestion des frais professionnels
Programmes sociaux publics



Edenred France
Immeuble Colombus – 166-180, boulevard Gabriel Péri – 92245 Malakoff Cedex
Tél. : +33(0) 1 74 31 75 00
www.edenred.fr

EDENRED FRANCE, S.A.S au capital de 464.966.992 € dont le siège social est situé 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff – 393 365 135 R.C.S. Nanterre – TVA Intra Communautaire : FR 13 393 365 135. Les marques mentionnées sur ce document sont enregistrées et propriété de EDENRED S.A. ou des sociétés de son groupe ou de ses partenaires.

Discrimination

Le Fournisseur ne doit faire aucune distinction entre les personnes en fonction de leur(s) : origine sociale ou ethnique, sexe, âge, situation de famille, orientation sexuelle, caractéristiques génétiques, nationalité, patronyme, opinions politiques, activités syndicales, convictions religieuses, apparence physique, santé, handicap ou état de grossesse.

Conformément aux conventions fondamentales n°100 et n°111 de l'OIT, il s'engage à assurer à ses salariés l'égalité de traitement et l'égalité des chances. Il s'interdit toute discrimination en matière d'embauche, de rémunération, d'accès à la formation, de promotion ou d'appartenance à un syndicat.

Liberté syndicale et droit de négociation collective

Le Fournisseur s'engage à respecter la liberté d'association et le droit d'organisation et de négociation collective comme défini dans les Conventions fondamentales n°87 et n°98 de l'OIT : « *La liberté d'association signifie que les travailleurs et les employeurs peuvent constituer des organisations de leur choix, adhérer à de telles organisations et les gérer sans ingérence de l'Etat ou de qui que ce soit* ». Tous les travailleurs doivent bénéficier d'une protection adéquate contre tout acte de discrimination tendant à porter atteinte à la liberté syndicale en matière d'emploi.

Environnement

Le Fournisseur doit respecter toutes les règles environnementales, tous les règlements et toutes les lois en vigueur dans les pays où ils réalisent leurs prestations.

Le Fournisseur a mis en place et/ou a développer des politiques contribuant à la préservation de l'environnement et l'atténuation de leurs impacts sur les ressources naturelles dans la mesure du possible.

Le Fournisseur évite autant que possible l'emploi de produits toxiques. Dans le cas où il n'existe aucune solution alternative à l'utilisation de tels produits, le Fournisseur en limite l'usage et veille à ce que leur manipulation et leur utilisation soient sans danger pour la santé des personnes. En ce qui concerne toutes autres substances, éléments ou déchets dangereux dont l'utilisation est limitée, le Fournisseur respecte strictement les dispositions légales applicables.

Dépendance économique

Afin de se prémunir contre toute situation de dépendance économique à l'égard d'Edenred en France, le Fournisseur veillera en toute circonstance à garder la possibilité de recourir à des moyens de substitution lui permettant d'accéder au marché pertinent afin de diversifier sa clientèle, d'accroître son chiffre d'affaires en dehors du groupe Edenred et affectera à cet effet toutes les ressources nécessaires à l'accomplissement de ces objectifs.

Le Fournisseur s'engage à informer immédiatement Edenred en France dès lors que le chiffre d'affaires (HT) qu'il réalise auprès du Groupe Edenred représente une part significative de son chiffre d'affaires (HT) total.

En pareil cas, le Fournisseur s'engage à rencontrer dans les meilleurs délais Edenred en France, afin d'envisager toute mesure pertinente.

Recours à des prestataires tiers

Le Fournisseur veille à faire respecter les engagements susmentionnés à l'ensemble des prestataires et/ou sous-traitants auxquels il recourt dans le cadre de ses activités.

Nom de l'Entreprise

Nom et Fonction du Signataire

Date

Signature